

Colombes Transition
Association loi 1901,
Reconnue d'utilité générale
Siège : 74 rue des Champarons
92700 Colombes
Email : colombes.transition@gmail.com
Mob. 06.85.11.59.20
<https://colombestransition.org/>

Colombes
le 2 janvier 2024

A l'attention de
Monsieur André MANCIPOZ
Premier Adjoint au Maire d'Asnières-sur-Seine
1er Vice-Président de l'EPT Boucle Nord de
Seine, en charge de l'environnement.

Objet : Demande d'information sur la politique concernant l'obligation de collecte des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024.

Cher Monsieur,

Notre association, principalement active sur la commune de Colombes, se préoccupe du climat, des ressources énergétiques et de la biodiversité. A ce titre nous sommes impliqués dans des actions autour du zéro déchet, notamment en lien avec l'association ZeroWaste France. Nous avons réalisé plusieurs animations sur ce thème, au sein de Colombes.

C'est pourquoi nous vous sollicitons aujourd'hui afin d'obtenir une vision claire de la politique, menée par le territoire et la ville, concernant l'obligation de collecte des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Nous avons sollicité, de même, l'EPT Boucle Nord de Seine.

Notre compréhension actuelle est que ce sujet est géré au niveau de l'EPT Boucle Nord de Seine. Colombes continue de distribuer des composteurs individuels, pour les maisons, et de gérer trois composteurs collectifs. Peut-être n'avons-nous pas toutes les informations.

Néanmoins nos multiples contacts avec les habitantes et habitants de Colombes font remonter un déficit d'information sur ce sujet.

Certains nous ont fait part de leur inquiétude "d'avoir une amende" s'ils ne compostent pas; d'autres attendent la distribution de composteurs pour les appartements, à l'image de ce qui se fait pour les maisons; d'autres se demandent quoi faire de leur bio-déchets non végétaux (restes de plats cuisinés, viande, poisson,...); d'autres encore nous disent que les composteurs des maisons sont en plastique et parfois trop grands par rapport aux besoins. Enfin la question "que faire de la terre ainsi générée" est récurrente.

Il nous semble que cette nouvelle obligation peut être une opportunité de faire évoluer, à la fois le recyclage des biodéchets, la diminution du volume des poubelles marrons, et surtout la perception des habitants et habitantes sur les déchets de ce type. Au-delà, c'est un sujet qui touche aussi bien l'alimentation, notre mode de consommation, que notre vie en collectivité.

La collecte à la porte semble la plus efficace, notamment parce qu'elle motive les citoyens et permet le recyclage de tous les biodéchets. Ainsi les viandes ou les poissons sont compostables industriellement, mais pas dans un composteur individuel. L'organisation d'une collecte supplémentaire peut également

être compensée par la diminution de la fréquence de collecte des poubelles marrons (tout venant) qui devraient se réduire naturellement.

La collecte dans des composteurs collectifs semble aussi une bonne option. Là aussi l'information et l'implication des citoyens nous paraissent un facteur essentiel de succès.

Nous pensons que cette obligation est l'occasion d'un vaste débat qui peut impliquer largement les citoyennes et les citoyens. C'est un sujet concret qui touche chacun. Il nous paraît également indispensable d'organiser une large diffusion de l'information.

C'est pourquoi nous souhaitons obtenir de votre part une vision complète sur ce sujet, afin, comme association active localement, de pouvoir répondre aux questions qui nous sont adressées et contribuer à cet effort.

Je vous remercie par avance de votre réponse et je reste à votre disposition .

En vous priant de croire, Cher Monsieur, à ma sincère considération.

Michel Jarleton
Président de Colombes Transition

PS : Nous nous permettons également de mettre un lien, ci-après, vers un article récent qui semble bien résumer les options déjà mises en place ailleurs.

<https://reporterre.net/De-Lyon-a-Poitiers-ces-villes-qui-sont-deja-passees-au-compost>